

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2015201813

Dossier numéro : 2015-03-26/09

Titre

26 MARS 2015. - Extrait de l'arrêt n° 42/2015 du 26 mars 2015 de la Cour Constitutionnelle - (Numéro du rôle : 5812) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 21-05-2015 page : 28131

Entrée en vigueur : 21-05-2015

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 24 du décret de la Communauté française du 17 octobre 2013 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale, introduit par Serge Maucourant et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

annule l'article 21bis, § 3, du décret de la Communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, tel qu'il a été complété par l'article 24, 3°, du décret de la Communauté française du 17 octobre 2013 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale.